

CAUX+INFO

www.caux.fr



OCTOBRE 2021 - N° 151

- ➡ CAUX CITOYENNE [PAGE 4]
- ➡ LES GRANDS AMÉNAGEMENTS [PAGE 8]
- ➡ DU CÔTÉ DES CRÉATEURS D'ACTIVITÉ [PAGE 21]
- ➡ DU CÔTÉ DE L'AGGLO [PAGE 22]

Jean-Charles DESPLAN

Maire de Caux



Caux, la vie !

Vous avez eu connaissance de la démission des trois premiers adjoints, Mesdames Françoise Queux et Mary-Claude Virgile et Monsieur Michel Carrière.

Je suis conscient de la surprise que ces départs peuvent susciter, voire la déception pour certains d'entre vous. Je la partage, et suis reconnaissant de leurs qualités personnelles, comme des compétences qu'ils ont mises au service de notre village.

Soyez assurés que l'équipe municipale, tout en devant s'adapter à ce changement, continue sa mission avec enthousiasme et avec Caux au cœur.

Le bilan estival est très positif car le moins que l'on puisse dire est que notre village a attiré une forte population. Les gîtes et chambres d'hôtes ont été très fréquentés, nos restaurateurs ont rempli leurs terrasses, l'office du tourisme a fait le plein de visiteurs avec près de 1 000 passages, un record.

Je me réjouis tout particulièrement de la vie de retour au cœur de Caux, sur la place de la République, dans le square. Nous voulons poursuivre dans cette voie au-delà de l'été, c'est pourquoi pour Noël, nos plus jeunes auront droit à une belle surprise, quant à nos anciens, la municipalité leur offrira pour la deuxième année consécutive un repas de fêtes apporté à leur domicile.

C'est avec satisfaction que je constate la vitalité de nos commerces et une activité croissante chez nos artisans.

Une agence immobilière ouvrira prochainement ses portes, signe de l'attractivité de notre cité.

Nous enregistrons au cours de ces dernières semaines la création de plusieurs services (lire page 21) et le milieu associatif n'est pas en reste avec la constitution d'un club vélo et le retour prochain, tant attendu, du Comité des Fêtes !

L'ACSC poursuit son développement avec deux nouvelles sections : un club jeunesse et un atelier couture. Nos footballeurs foulent à nouveau les pelouses au sein du club « Entente Sportive Cœur Hérault ».

Bienvenue à toutes les familles qui ont choisi Caux, cela a été un plaisir de vous recevoir à la salle du Peuple avec tous les élus le quatre septembre dernier. À votre tour, vous êtes tombés sous le charme de Caux, son clocher, sa circulade, son patrimoine, son vignoble et sa vie, tout simplement !

« Caux est beau, Caux est vivant, Caux est accueillant » ai-je entendu tout l'été de la bouche des nombreux touristes, émerveillés par les charmes de notre cité.

Je veux ici remercier chaleureusement tous les acteurs qui au quotidien s'attachent à maintenir une belle image de nos rues et quartiers : les agents communaux pour l'entretien, la restauration et autres travaux, les agents de la Communauté d'agglomération pour la propreté et les espaces verts.

Je saluerai enfin les Caussinardes et les Caussinards pour leur esprit civique et leur contribution au bon vivre à Caux dans la concorde, le partage et la bienveillance. Vive Caux !



GEL DU MOIS D'AVRIL INDEMNISATION

Le comité national de gestion des risques en agriculture réuni le 7 juillet 2021 a reconnu le caractère de calamité agricole pour les dommages liés au gel du 4 au 8 avril 2021. L'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 porte reconnaissance des dommages subis par les agriculteurs de l'Hérault.

Les viticulteurs touchés doivent remplir le **cerfa 13681*03** à partir de la mi-décembre.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R19701>

Plus d'infos sur le site caux.fr rubrique « Allo, allo »

Pour tout renseignement :

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) Hérault

Bâtiment Ozone 181
181 place Ernest Granier - CS 60556
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 34 46 60 00

Notre emblématique totem « Bacchus de Caux » est ressorti après plusieurs années au repos. En juillet tout d'abord à l'occasion du passage du Tour de France sur le domaine Allégria (notre photo avec nos hôtes) puis aux Caux'merciales et tout récemment pour la fête du vin nouveau d'octobre. Dans notre prochain numéro, nous vous relaterons l'histoire de notre géant.



Votre cadre de vie

La Mairie entreprend



Création d'un local de rangement à l'accueil de loisirs périscolaire (près de la cantine).



Passage en béton en remplacement d'un chemin de terre à l'aire de jeux route de Nizas.



Nettoyage de l'aire de lavage pour machines à vendanger.



Dégagement de la voie piétonne en bordure de l'avenue de Neffies.

L'équipe technique municipale composée de Pascal, José, Bruno et Sylvain réalise de nombreux travaux sur la commune tout au long de l'année. Il s'agit d'entretien, de restauration ou de construction.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- Lundi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
- Permanence du Maire sur rendez-vous, le mercredi à partir de 16h30 et le samedi à partir de 10h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- Les derniers entrants jusqu'à 11h45 le matin et 17h15 l'après-midi
- Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS OU LOURDS

Ce service est ouvert à tous les Caussinards. Se faire inscrire auprès de l'accueil. Les enlèvements auront lieu le dernier mercredi de chaque mois à partir de 9h. Les objets seront déposés sur la voie publique le jour de leur enlèvement à partir de 8h. Noter S. V. P. qu'il est interdit aux employés de la Communauté d'Agglomération de pénétrer dans les maisons et les propriétés. Vous pouvez les contacter au : 09 70 82 01 55

INFOS UTILES

- **Mairie** 04 67 98 40 09/04 67 98 47 07 mairie@caux.fr
- **Police Municipale** 04 67 00 58 27
- **SAMU 15**
- **Gendarmerie** 17
- **Pompiers Pézenas** 18
- **Pharmacie** 04 67 98 48 57
- **Kiné Lucile Estadieu-Viudez et Amélie Soubeiran et Hristo Stoyanov** 04 67 98 07 19
- **Cabinet infirmières de la Circulade** 04 67 98 46 64/04 67 98 75 70
- **Anaïs Martinez infirmière** 06 38 69 63 04
- **Stéphanie Scottez infirmière** 06 63 33 48 28
- **Docteur Rémi Pichon** 06 40 59 91 42
- **Banque Postale** 04 67 98 86 36
Ouvert lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h. Mardi de 14h15 à 17h. Fermé le samedi.

CONTACT



Afin de vous permettre de les contacter, Vincent Gaudy et Julie Garcin Saudo, nos conseillers départementaux, vous communiquent le numéro de téléphone de leur secrétariat 04 67 67 60 82.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

- Mardi de 9h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30
- Mercredi de 9h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Vendredi de 9h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30
- Samedi de 9h30 à 12h00

Fermé lundi et jeudi. Ouvert pendant les vacances scolaires, même en été. L'abonnement est GRATUIT pour tous !

Rue Jules Ferry - 04 67 09 38 98

www.mediatheque.cahm.net

 Médiathèque Intercommunale
François Rabelais

RECENSEMENT MILITAIRE

Pour les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2005, les inscriptions sont prises en mairie du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 : Veuillez vous munir du livret de famille.

NUMÉRO D'ASTREINTE POUR L'EAU

Vallée de l'Hérault
04 67 25 28 29



NUMÉRO D'ASTREINTE POUR L'ASSAINISSEMENT

Agglomération Hérault Méditerranée
07 87 62 36 81

ÉTAT CIVIL



MARIAGES

>> KERIVEL Bruno et TOUTAIN Karine, le 22 mai 2021

>> RANC Donatiennne et PETIT Sylvère, le 12 juin 2021

Toutes nos félicitations et vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Par rappel de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), par respect de la vie privée des personnes, il n'est plus possible, sauf sur demande expresse de la famille de procéder à la publication des naissances et des décès. Par contre en raison de l'obligation de la publication des bans, les mariages paraîtront toujours dans cette rubrique.

DÉPISTAGE CANCER DU SEIN

Mesdames, pour que la vie reste rose, faites-vous dépister ! Une prise en charge précoce est plus salutaire et moins invasive. Mieux vaut prévenir que guérir !

Caux citoyenne

Jobs été jeunes



Vous les avez croisés dans les rues de Caux durant l'été : ces jeunes âgés de 17 à 20 ans sont des agents municipaux d'un genre nouveau. Ils ont choisi de travailler pendant leurs vacances scolaires au service de la ville. Les objectifs étant d'apporter aux jeunes caussinards une expérience en milieu professionnel par le biais du travail saisonnier, de leur amener des notions de comportement civique, de leur apprendre le quotidien des agents municipaux et de gagner de l'argent de poche pour financer leurs études. Principales missions : accueillir les visiteurs à l'Office de Tourisme, assurer la propreté de la voirie, contribuer aux diverses tâches d'entretien et de restauration. Une belle opération qui se renouvelle chaque année, mais en attendant, un deuxième chantier les attend : le retour aux études.

Accueil des nouveaux résidents



Le vendredi 3 septembre M. le Maire Jean-Charles Desplan, son conseil municipal et les employés de la commune recevaient, à la Salle du Peuple, tous les nouveaux résidents ayant élu domicile depuis novembre 2019 dans le village.

Après le visionnage du film, Caux village vigneron 1 000 ans d'histoire, M. le Maire a présenté toutes les équipes qui contribuent à la vie municipale sans oublier toutes les associations bien nombreuses dans notre localité. Les nouveaux résidents étaient ravis de cet accueil et cette réunion s'est clôturée par un apéritif. Dorénavant la municipalité envisage de réunir les nouveaux résidents le premier vendredi de septembre, veille du forum des associations.

14 juillet : les Caussinards récompensés



Le 14 juillet, M. le Maire et son conseil municipal ont décerné des distinctions et des prix à plusieurs jeunes administrés. Les futurs collégiens, les bacheliers, les élèves se rendant à l'école à vélo ou à trottinette ont été honorés. L'opération « Caux en fleurs » a permis de récompenser les efforts pour embellir notre village. La médaille de la ville a été décernée à Elsa Di Schino pour l'obtention du prix spécial du jury lors du concours d'éloquence organisé par la région Occitanie. Madame Julie Garcin et Monsieur Vincent Gaudy, conseillers départementaux, étaient présents à cette cérémonie.

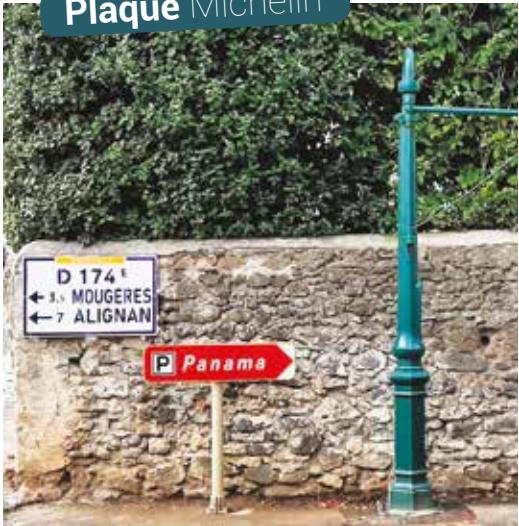
ILLIWAP, l'outil de com désormais indispensable

Dans le cadre du Salon des Maires et des élus qui s'est tenu à Béziers, une rencontre avec les représentants de la société Illiwap a eu lieu. Ils ont tenu à nous féliciter pour le nombre important d'abonnés pour la commune de Caux : près de 1 000 un an après sa mise en service ! En fin d'année de nouvelles fonctionnalités seront proposées pour toujours mieux vous informer.



Au cœur de l'information

Plaque Michelin



Installée en 1946 à l'angle de la rue du Calvaire et de l'avenue de Mougères, cette plaque en lave émaillée de conception Michelin (référence 2069.A.46) indiquait la direction de Mougères et Alignan du Vent en empruntant la D174E.

L'usure du temps étant passée par là, l'association des Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux a décidé de la remplacer avec l'accord de la municipalité.

C'est l'entreprise Lavastone de Toulon qui s'est chargée de refaire la plaque à l'identique. Installée tout récemment, elle viendra compléter l'aménagement de ce carrefour qui avait commencé par la mise en place d'une ancienne pompe à eau.

Un panneau d'affichage couleur numérique a été implanté au bout de la place de la République devant le poste de police.

C'est un nouveau support d'information pour diffuser les annonces municipales et associatives. Il est visible par les automobilistes et par les piétons depuis la mairie.



Nouvelle correspondante Midi Libre

Béatrice Le Moel a dû cesser sa mission de correspondante Midi Libre. Durant trois mois, nous avons pu apprécier sa prose, nous apprécierons tout autant celle de Gaëlle Humbert qui relate désormais les faits sur la commune pour le quotidien régional. Gaëlle y met tout son talent pour coller au plus près de l'actualité caussinarde, les lecteurs sont ravis de découvrir ses papiers plusieurs fois par semaine.



CONTACT
ghepecrvainpublic@gmail.com
 Tél. 06 80 00 25 18

Votre sécurité

Travaux de sécurisation

Pose de deux miroirs voirie à la sortie du lotissement Clos Marie, route de Fontès.



Nouveau passage piéton route de Pézenas au niveau du garage et des logements.



La sécurité au sein de l'agglomération est un sujet important et nous veillons à l'améliorer. Ces derniers mois, plusieurs travaux de sécurisation ont ainsi été réalisés.



Installation d'une rampe rue Anatole France, le long du mur du square.



Réglementation du stationnement et de la circulation avec un principe de chicane, avenue de Fontès.



Interdiction à la circulation place de la République devant la mairie et les restaurants tous les vendredis soir de l'été pour constituer un grand espace piéton réservé aux terrasses des restaurants, à la grande satisfaction des passants, des consommateurs et des parents !



Création d'un nouveau point d'arrêt de bus à proximité de l'ancienne gare afin de réduire le parcours des écoliers du quartier Clos Marie et ses environs. Dans le but de réduire la vitesse des automobilistes, une traversée piétonne a été matérialisée entre les deux points d'arrêt.



Nos traditions

Vendanges 2021



Les vendanges 2021 sont terminées. Elles ont débuté vers le 25 août, avec dix jours de retard par rapport à l'année dernière et se sont achevées fin septembre. La durée des vendanges a été écourtée d'une semaine par rapport à 2020.

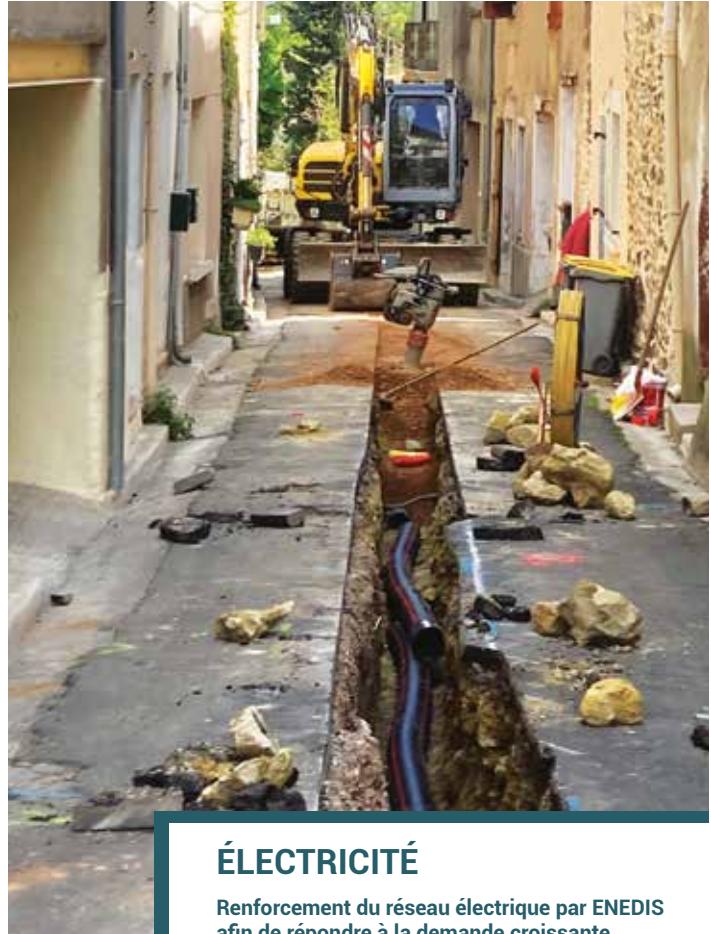
Ceci est dû en grande partie au gel du mois d'avril qui a touché 70% de notre vignoble. Nous faisons partie des communes les plus impactées de l'Hérault avec plus de 50% de la production perdue par cet épisode sans précédent. Un accompagnement national est en train de se mettre en place, mais qui ne compensera en aucune façon les pertes subies. Nous devons donc faire preuve de solidarité envers nos vignerons qui sont l'essence même du village.

Les vignes en appellation AOC, situées sur les coteaux, ont été plus épargnées, il y aura donc à n'en pas douter des bons vins de Caux à boire en 2022, d'autant plus qu'avec des vendanges sans pluie, la qualité a été au rendez-vous !

Le vendredi 24 septembre après-midi, nous avons procédé à la vendange de la vigne des écoles. Pour l'occasion, la commission viticole a pu montrer aux écoliers l'étendue de son savoir-faire. Nicole Saussol ainsi que Jean-Michel Cavaller nous ont sériusement aidés. Nous tenons à remercier chaleureusement Jean-Paul Laussel pour le prêt de son pressoir, ainsi que Jean-Pierre Razimbaud pour son aide et son expertise toujours intacte. Les 78 élèves, accompagnés de leurs maîtresses et assistantes des classes de grande section de maternelle, CP, et CE1 ont pu suivre l'ensemble du processus, de la récolte au pressurage en passant par le foulage. En fin d'après-midi, le goûter a été offert par la municipalité.



Les grands aménagements



ÉLECTRICITÉ

Renforcement du réseau électrique par ENEDIS afin de répondre à la demande croissante. Des câbles avec des sections supérieures aux précédents ont été remplacés en façade (au Jeu de Ballon) ou en enterré (avenue de Neffies et rue de la Fontaine).





FIBRE OPTIQUE

Installation de la fibre optique par ENGELVIN pour le réseau Internet. Les maîtres d'ouvrage sont le département de l'Hérault et la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Deux tiers des foyers du village sont d'ores et déjà éligibles à cette nouvelle technologie (le nord et l'ouest). La totalité de la commune sera couverte début 2022.

Plusieurs opérateurs vous proposent actuellement la migration des connexions ADSL vers la fibre. Il s'agit d'Orange et de Bouygues. Il est probable que SFR, voire Free, suivront. La fibre est un réel progrès et un atout pour notre commune qui peut proposer à tout habitant la possibilité de travailler « à distance » dans les meilleures conditions. N'hésitez pas à contacter votre opérateur actuel pour toute question.



VIDÉO PROTECTION

Il y a un an, nous avons changé de prestataire et revu l'ensemble de nos équipements. Des caméras défectueuses ont été remplacées et d'autres ajoutées pour un parc actuel de 35 (plus 11) sur l'agglomération dont une mobile (déplaçable). Nous avons aussi changé le logiciel de surveillance, plus performant et plus complet pour faciliter les recherches.

Nos policiers en sont très satisfaits. À noter : de ces trois chantiers, seule l'extension du réseau de la vidéo protection est à la charge de la commune.

Le bien vivre sur notre commune

Fête des voisins

Après une année et demie sans fête des voisins, certains quartiers de Caux ont enfin pu se réunir pour partager un moment de convivialité.

Ce fut notamment le cas chemin de Panama et avenue Charles de Gaulle.

PROCHAINE DATE À RETENIR,
LE 27 MAI 2022



Feu d'artifice



13 JUILLET 2021

Le feu d'artifice du 13 juillet, annulé en 2020, a une nouvelle fois ravi tous les spectateurs qui se sont rassemblés en nombre pour dîner et danser. La piste rendue humide par la pluie à 23h n'a pas découragé les participants qui comptaient bien faire la fête jusqu'au bout malgré le mauvais temps. Nos agents techniques, qui sont aussi artificiers, sont à féliciter.

Les Cauxmerciales 23 et 24 juillet 2021



La 5^{ème} édition des Cauxmerciales, les 22 et 23 juillet, a été exceptionnelle. Ce sont 600 personnes qui sont venues savourer nos bons vins de terroir et les divers mets préparés par tous les commerçants. Quel plaisir de se retrouver au centre du village après une année sans festivités ! Bacchus, symbole de notre fête vigneronne, était enthousiasmé de voir le gagnant de la tombola remporter son poids en vin. Malheureusement, la deuxième partie prévue les 5 et 6 août, a été annulée en raison de la crise sanitaire. Tous nos remerciements aux bénévoles et aux participants ayant contribué au succès de cette fête.

Forum des Associations du 4 septembre



Le 4 septembre, 16 associations ont répondu présentes à l'invitation de la municipalité dans le square du Générale Causse. Environ 200 visiteurs sont venus rencontrer les responsables des associations pour s'informer et éventuellement adhérer. Au cours de cette rencontre, nous avons admiré les démonstrations sportives des clubs d'aïkido, d'aïkibudo et de tennis de table : un vrai plaisir !

Un grand merci à toutes les associations pour leur implication, elles jouent un rôle important dans la construction du lien social dans notre village. Ce forum a été une nouvelle fois riche en échanges entre toutes les personnes présentes. Merci à Sébastien pour la sono, à Benjamin pour l'animation, à la police municipale et aux services techniques : leur assistance était précieuse.

Interassociations



Le 17 octobre a eu lieu la première rencontre inter-associations, organisée par le Pétanq's club de Caux. Cette rencontre était l'occasion rêvée pour échanger dans un moment convivial et festif pour donner suite au forum du 4 septembre. En effet, c'est avec grand bonheur que nous avons apprécié à midi, l'excellente paella qui a fait l'unanimité parmi les convives. Une belle initiative rassemblant de nombreux participants et permettant aux multiples bénévoles de se retrouver mais aussi de faire plus ample connaissance. Au final, plus d'une dizaine d'associations étaient présentes. Cette journée, animée par un concours de pétanque où 19 équipes en doublette composées d'élus et d'adhérents des associations, se sont mesurées amicalement.

Toutes les générations et tous les niveaux se sont affrontés. De nombreux gagnants ont reçu quelques attentions. Bravo au duo Camille et Nicolas qui ont remporté ce concours ! Un grand merci au Pétanq's club de Caux pour l'organisation de cette fameuse journée. À refaire !



Vinocap



Le grand salon en plein air des vins du terroir de la CAHM se tenait au Cap d'Agde les 13, 14 et 15 juillet. L'occasion pour les élus caussinards d'aller à la rencontre des exposants et de croiser des personnalités comme le sénateur de l'Hérault Christian Bilhac (2^{me} à droite).

Au conseil

PRÉSENTS

Jean-Charles DESPLAN, Françoise QUEUX, Michel CARRIÈRE, Mary-Claude VIRGILE, Laurent COMBES, Virginie DORADO, Jean-Michel CAVALLER, Nicole SAUSSOL, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilyn CHETRIT, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Christophe CANAC, Cécile MOREAU, Sandrine MORENO, Baptiste DAYRE, Julie RIVIÈRE (19 présents).

Procurations : Gil GEORGERENS à Jean-Michel CAVALLER, Élodie MARTINEZ à Virginie DORADO, Fabrice LAUSSEL à Bernard JAURION, Michel VIDAL à Françoise QUEUX (4) (23 votants)

Secrétaire de séance : Françoise QUEUX

I La prochaine séance du Conseil est envisagée au vendredi 30 juillet 2021 à 18h30, à la salle du Peuple.

I La rencontre mensuelle avec tous les élus aura lieu le mardi 20 juillet 2021.

I Le compte rendu de la séance précédente datée du vendredi 28 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

I M. le Maire fait part de ses remerciements envers le personnel communal et les élus pour la bonne tenue des bureaux de vote lors des récentes élections régionales et départementales.

I - PLU : OUVERTURE À L'URBANISATION DE LA ZONE 2AU

Est prescrite la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU et à la mise en place d'un dispositif réglementaire d'identification et de protection de la trame verte urbaine.

Vote pour unanime 23/23

II - PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES DES ZONES U ET AU

Est instauré un périmètre d'étude portant sur les zones U et AU du PLU quant à la trame verte urbaine.

Vote pour unanime 23/23

III - RÈGLEMENT PÉRISCOLAIRE (Nicole SAUSSOL)

Est approuvé le règlement de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) qui a été établi au sein de la commission de l'instruction publique élargie aux enseignantes et aux délégués de parents d'élèves.

Vote pour unanime 23/23

IV - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL PAR LE GROUPEMENT PROPRIÉTAIRES CHASSEURS

L'accord est donné pour qu'une convention d'occupation temporaire à titre précaire et révocable soit signée avec le groupement des propriétaires chasseurs,



concernant le local municipal (ex-hangar Niel) situé impasse Pépi Pagès. La durée est d'une année non renouvelable tacitement mais devant faire l'objet d'une nouvelle délibération expresse du conseil municipal. La période de préavis pour rompre le contrat est fixée à trois mois. Pour que la convention devienne effective, l'association doit fournir ses statuts, bureau, conseil d'administration, assurance... à jour.

Vote pour unanime 23/23

V - ACTUALISATION SUBVENTION 2020/2021 ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La subvention annuelle pour l'école élémentaire est actualisée en tenant compte du non-exercice de l'activité de danse à cause du Covid. La somme de 1 500 euros (non perçue par l'intervenante) est reversée à la coopérative scolaire de l'école.

Vote pour unanime 23/23

VI - GROUPEMENT DE COMMANDES CAHM : TRANSPORT ÉCOLES - PISCINES

La commune adhère au groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) pour le marché des transports entre les écoles et les piscines. La CAHM prend en charge 50% des frais inhérents auxdits transports. Les nouveaux tarifs seront fixés lorsque le nouveau contrat sera signé.

Vote pour unanime 23/23

VII - REMBOURSEMENT TICKETS CANTINE - GARDERIE

Les tickets cantine-garderie qui n'ont pu être utilisés au cours de l'année scolaire qui s'achève, seront remboursés. Ils ne pourront plus être utilisés du fait du passage à un système informatisé de réservation. Les familles doivent en formuler la demande écrite, fournir un RIB, lesdits tickets, et les comptabiliser en mairie en présence d'un agent.

Vote pour unanime 23/23

VIII - ACCEPTATION SUBVENTION CAHM POUR LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE NEFFIÈS

La commune accepte la subvention de 72.400 € accordée par la CAHM pour

la requalification de l'entrée nord du village par l'avenue de Neffies et l'avenue Jean Jaurès.

Vote pour unanime 23/23

IX - ACTUALISATION DE LA CONVENTION PUP « CHAMPS SUSPENDUS »

La convention portant Projet Urbain Partenarial (PUP) « Champs Suspendus » est actualisée sur la surface cessible et non sur le terrain d'assiette, à 15,87 €/m².

Vote pour unanime 23/23

X - INFORMATIONS DIVERSES

A - Décision du Maire : emprunt de 300.000 € au Crédit Agricole

Dans le cadre des délégations que lui a accordées le conseil municipal, le Maire a pris une décision portant contractualisation d'un emprunt de 300.000 €, après consultation d'autres organismes bancaires auprès du Crédit Agricole, sur 20 ans, au taux fixe annuel de 1,08 %, remboursement trimestriel, pour les investissements à venir dont notamment la requalification de l'entrée nord du village par l'avenue de Neffies et l'avenue Jean Jaurès.

B - Décision du Maire : succession vacante maison Alfonso Giner

Le Maire a pris la décision de demander au tribunal judiciaire la désignation de la commune comme mandataire successorale de l'immeuble en péril, situé au n°6 rue Lamartine afin de récupérer, via une vente du bien, les frais engagés sur cet immeuble menaçant ruines.

C - PLU de Pézenas

Consultée en sa qualité de Personne Publique Associée (PPA) en tant que commune riveraine, la commune de Caux a reçu le CDRom portant révision générale du PLU de Pézenas. Il est à la disposition des élus.

D - INSEE

Le recensement de 2021 n'ayant pu avoir lieu pour cause de Covid, il est reporté en janvier et février 2022. Le coordonnateur sera Christophe CANAC, assisté de Maryline CHETRIT et Thierry GERMAIN. Leur formation se déroulera en octobre 2021. Les agents recenseurs seront nommés en fin d'année pour une formation début janvier 2022, juste avant le début du recensement.

E - Transports - Sécurité

Une réunion sur site a eu lieu entre élus et techniciens d'Hérault Transports,

des routes départementales, des services d'aménagement de la CAHM et du technicien territorial municipal. Un arrêt de bus scolaire est à l'étude devant la gare, des deux côtés de l'avenue, ainsi qu'un traçage avec pose de panneaux routiers pour sécuriser le passage menant aux écoles.

F - Piétonnisation ponctuelle devant le square

Le Maire a pris un arrêté fermant la circulation sur la place de la République devant le square, pour tous les vendredis soir de cet été 2021, afin de sécuriser cet espace d'une part et faciliter l'activité des restaurants d'autre part.

G - Parc d'Activités Économiques

« La Roquette »

Des tractations avec la CAHM, trois alternatives se présentent : 1/Le projet est viable (avec une éventuelle révision du périmètre) ; 2/Plan B, un autre lieu est trouvé ; 3/Le projet est abandonné.

H - Espaces verts

Virginie DORADO : une visite des sites verts de la commune aura lieu demain matin mercredi 30 juin, avec les techniciens espaces verts de la CAHM.

Danièle NOISETTE : le concours des maisons fleuries est lancé, les candidats (es) doivent remplir l'imprimé correspondant et le remettre en mairie.

XI - TOUR DE TABLE

■ Bernard JAURION précise que le SMEVH (eau potable) teste les poteaux tous les trois ans.

Jumelage avec Fauville-en-Caux : les élus du canton ont été réélus et siègent dans la majorité départementale.

■ Claude SIGNORET demande si le Forum des associations aura lieu. Michel CARRIÈRE précise qu'il n'y avait que 7 ou 8 associations à la réunion de préparation sur les 18 associations locales. Le forum est prévu le samedi 04 septembre sur le square entre 16h et 19h.

L'accueil des nouveaux arrivants est fixé au vendredi 03 septembre à la chapelle des pénitents le soir de la clôture de l'exposition estivale.

Le mercredi 09 juillet, à l'occasion du passage du Tour de France, le Bacchus sera exposé au niveau du domaine viticole Allegria (route de Fontès/Neffiès).

■ Jean-Michel CAVALLER annonce le feu d'artifice le mardi 13 juillet, les Cauxmerciales les 22 et 23 juillet puis les 05 et 06 août, une soirée folklorique de l'Association Culturelle et Sportive de Caux le 30 juillet sur la place de la République et le 31 juillet le repas place de l'église des Amis du Clocher et du Patrimoine de Caux.

■ Cécile MOREAU demande pourquoi le terrain d'entraînement est tondu et arrosé si souvent.

Jean-Charles DESPLAN précise que le club de foot tient son assemblée générale le 3 juillet et que le stade annexe, tout comme le stade d'honneur, seront occupés toute la saison prochaine. Le

terrain se doit d'être entretenu régulièrement par la CAHM du fait de la technique de coupe employée (pas de ramassage de l'herbe coupée) et l'arrosage bénéficie de l'eau de la source Fontaine Loin.

Baptiste DAYRE précise que toutes les catégories d'équipes de jeunes seront représentées et qu'une équipe féminine sera constituée.

Jean-Charles DESPLAN assure qu'il y aura des matches de l'Entente Sportive Cœur d'Hérault tous les week-ends sur le stade d'honneur (sous réserve des règles sanitaires en vigueur).

■ Thierry GERMAIN signale que le toit s'est affaissé il y a quelques jours au n°19 du bd Anselme Nougaret.

■ Jean-Charles DESPLAN indique avoir eu une rencontre avec les enseignants responsables de l'association « Eco Collège » de Roujan. Il y aura une exposition le 16 octobre à la salle du Peuple, une opération de nettoyage des rues du village et cette association sera présente au forum des associations le 04/09/2021.

■ Madame Julie GARCIN-SAUDO et Monsieur Vincent GAUDY, nos conseillers départementaux récemment réélus, viennent assister à cette fin de séance du conseil municipal, afin d'y rejoindre Virginie DORADO, remplaçante de Julie GARCIN-SAUDO, et de célébrer ce succès électoral avec l'ensemble des élus.

SÉANCE LEVÉE 20H10

PRÉSENTS

Jean-Charles DESPLAN, Françoise QUEUX, Michel CARRIÈRE, Mary-Claude VIRGILE, Laurent COMBES, Virginie DORADO, Jean-Michel CAVALLER, Nicole SAUSSOL, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilyne CHETRIT, Michel VIDAL, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Gil GEORGERENS, Christophe CANAC, Cécile MOREAU, Fabrice LAUSSEL, Sandrine MORENO, Élodie MARTINEZ (21 présents).

Procurations : Julie RIVIÈRE à Gil GEORGERENS, Baptiste DAYRE à Virginie DORADO pour la question une et ensuite à Élodie MARTINEZ (2) (23 votants)

Secrétaire de séance : Françoise QUEUX

Virginie DORADO demande le vote au scrutin secret pour toutes les questions. Mis aux voix.
Vote à main levée : 8 pour.

Le scrutin secret est adopté (il faut au moins un tiers des voix des présents).

Le compte rendu de la séance précédente datée du mardi 29 juin 2021, ne faisant l'objet d'aucune objection, est approuvé à l'unanimité.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 24 septembre 2021.

La rencontre mensuelle avec tous les élus aura lieu le mardi 14 septembre 2021.



I - PRÉEMPTION IMMEUBLES CADASTRES A1938 ET A1945

M. le Maire demande à Élodie MARTINEZ de quitter la séance car elle est la cousine germaine de l'acquéreur.

M. le Maire fait circuler le plan des deux parcelles concernées. La parcelle A1938 est mitoyenne du city-park et du parking du boulodrome. Elle pourrait redevenir une Zone Naturelle après la destruction du mobil-home et autres cabanons, installés illégalement, être ouverte au public et, par exemple, être aménagée en jardin d'enfants.

La parcelle A1945 est l'impasse des jardins qui sert d'accès (voie commune aux riverains). Le prix de vente est de 10 000 € pour 808 m² (A1938).

À ce prix-là, Jean-Charles DESPLAN déclare qu'il y a intérêt pour la ville à acquérir cette parcelle pour agrandir l'espace vert public municipal.

Au conseil

Prises de paroles :

Laurent COMBES : « Le conseil municipal n'a eu aucune information à ce sujet avant la séance et le conseil n'a toujours pas d'informations sur le projet. Il n'y a pas non plus de finances prévues au budget ».

Christophe CANAC : « Quel est le délai limite pour préempter ? En fonction, il faut que la question soit renvoyée en commission ».

Le Directeur Général des Services précise : « La date limite arrive au 10 septembre 2021 ».

Chantal LAURENT demande : « Y a-t-il un acquéreur ? Il est dommage d'avoir à préempter ce terrain et priver un particulier, dans la mesure où il n'y a pas au préalable de projets évidents en cours ».

M. le Maire : « Il s'agit de M. Pierre FOUCQUE ».

Chantal LAURENT : « 10 000 €, ça peut paraître peu mais rajoutés à d'autres dépenses, il faut voir ce que les finances ont prévu. Et aussi, est-ce que l'on peut priver un particulier d'acheter ? ».

M. le Maire : « Oui, une municipalité peut préempter. La première action sera de détruire le mobil-home et les cabanons. Ce terrain joindra le boulodrome au parking Pépi Pagès ».

Virginie DORADO : « Quel est le risque contentieux car la commune ne peut pas préempter cette parcelle A 1945 qui est une desserte indivis ? ».

Cécile MOREAU : « Oui, qu'en est-il du chemin A1945 ? ».

M. le Maire : « Il est en indivis et il dessert l'autre parcelle achetée A1938 qui ne peut être enclavée ».

Il est procédé au vote au scrutin secret de la question relative à la préemption :

Vote sur 22 votants

3 blancs

19 exprimés

12 pour

7 contre

La préemption est approuvée.

II - ACQUISITION IMMEUBLE CADASTRE A 2898

M. le Maire rappelle que le sujet a été présenté aux élus depuis déjà quelque temps et que la discussion est menée avec le vendeur, M. Bruno OLIVIER, depuis plusieurs mois.

Il précise qu'un accord a été trouvé sur la surface, 890 m², et sur le prix à 80 000 €, prix tout à fait correct. La possibilité de faire un parking à proximité du centre bourg est une chance avec de plus la destruction d'un bâtiment industriel désaffecté et dégradé au fil des ans.

M. le Maire précise par ailleurs que cet achat pourra être financé par le PUP (Projet Urbain Partenarial) qui sera négocié avec le promoteur dans le cadre du futur aménagement de la zone à bâti de l'autre côté du chemin de Maro (zone 2AU en cours de modification pour passage en 1AU).

Un parking supplémentaire pourrait aussi être envisagé en bordure de route.

Prises de parole :

Fabrice LAUSSEL : « Que veut-on en faire ? Destruction du hangar ? Quel est son coût ? ».

M. le Maire : « Environ 15 000 € et nos agents communaux pourraient faire certains travaux, comme défoncer la dalle en béton ».

Fabrice LAUSSEL : « Mais ça sera plus cher que ça, au moins 50 000 €, avec des entreprises spécialisées car il y a de l'amiante. Le service technique n'est pas qualifié. A-t-on étudié en face chez Calvet - Durand ? ».

M. le Maire : « On a demandé au promoteur travaillant sur le projet d'aménagement urbain de la zone 2AU (au sud), de proposer un parking sur ce terrain. Il y aura deux parkings avec celui de la parcelle Olivier qui sera payée par le promoteur dans le cadre d'un PUP ».

Nous avons eu une estimation de démolition qui donne le prix de 15 à 20 000 € ».

Laurent COMBES : « Le financement du PUP de combien est-il ? Est-il déjà convenu ? Non ! Qui nous dit que le promoteur signera la convention ? ».

Élodie MARTINEZ : « Attendons le PUP, que la convention chiffrée soit signée avant. Là, on met la charrue avant les bœufs.

Sachons quel prix coûtera la démolition. Il faut une entreprise spécialisée agréée pour le retrait de l'amiante, ce qui plus cher qu'une simple démolition. Nous n'avons aucun devis d'une entreprise habilitée. Le coût de 10 000 €/15 000 € annoncé par M. le Maire reste un estimatif, pas du concret. Je rejoins Fabrice LAUSSEL sur le fait que nous aurons un coût de démolition qui se rapprochera davantage des 50 000 €/60 000 € en raison de la présence d'amiante.

L'estimation des Domaines est de 68 000 € pour 1 007 m², mais la parcelle a été découpée et ne fait plus que 890 m², ce qui revient donc en proportion à une estimation de 60 000 €.

Pour combien de places de parking tous ces coûts ? On ne le sait même pas ».

M. le Maire : « Les Domaines donnent une fourchette de plus ou moins 15%,

soit 69 000 €, mais ils pouvaient ne pas être saisis car le coût est inférieur à 180 000 € (au-delà, l'estimation est obligatoire). Il faut faire un parking, nous avons besoin de places de stationnements à proximité du centre bourg. Il y aura 20, 25 emplacements, peut-être même davantage ».

Élodie MARTINEZ : « Tu es prêt à dépenser 20 000 € de plus que l'évaluation ? Tu le prends où sur le budget ? Rien n'est prévu ».

M. le Maire : « Il n'y a que 10 000 € d'écart et non 20 000 € et au budget 2021, il y a 300 000 € destinés à la construction de parkings publics ».

Virginie DORADO : « Il faut s'inspirer de l'évaluation des Domaines ».

Laurent COMBES : « Oui, il faut s'en inspirer ».

Bernard JAURION : « Il faut des parkings, c'est sûr. Le terrain chez Durand, il faudrait quand même le payer. Ce hangar est une verrue reconnue par tous, même qu'on a essayé d'améliorer l'esthétique en plantant une haie de lauriers roses. Je suis aussi pour un espace réservé autour du cimetière. "Laissons les morts tranquilles" ».

Il est procédé au vote au scrutin secret de la question relative à l'acquisition :

Vote sur 23 votants

2 blancs

21 exprimés

17 pour

4 contre

III - VENTE IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRE C0983

M. le Maire rappelle qu'à l'avant-dernière séance a été votée la vente de cette parcelle à M. François TOMAS mais qui, depuis, a fait savoir ne plus être intéressé. Le terrain est donc disponible et Mme Chloé BANON, avec son compagnon, a fait part de leur volonté de l'acquérir. Le prix de vente reste le même à 160 €/m² pour 687 m², soit 109 920 €.

Il est procédé au vote au scrutin secret de la question relative à cette vente :

Vote sur 23 votants

0 blanc

23 exprimés

23 pour

0 contre

La vente est approuvée.

IV - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION JUMELAGE (Michel CARRIÈRE)

M. le Maire et Mme la Première Adjointe se retirent de la séance (respectivement président et trésorière de l'association).

M. le Deuxième Adjoint, délégué à la communication, expose la teneur du sujet. Lors du passage du Tour de France, l'association « Jumelage de Caux » a financé, pour 150 €, le musicien qui a animé cet évènement. L'association sollicite, à ce titre, une subvention exceptionnelle de ce montant.

Il est procédé au vote au scrutin secret de la question relative à cette subvention exceptionnelle :

Vote sur 21 votants

0 blanc

21 exprimés

21 pour

0 contre

La subvention exceptionnelle est approuvée.

V - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLU

M. le Maire rappelle l'historique du Plan Local d'Urbanisme :

- > Adoption le 21 décembre 2012.
 - > Modification n°1 le 31 octobre 2014.
 - > Modification n°2 le 26 janvier 2018.
- Nous en sommes à la modification n°3 pour cinq points :
- > Six secteurs situés en zone A (agricole sans droit de construction) à classer en zone Ac (constructible pour activités agricoles).
 - > Deux secteurs situés en Ac à reclasser en A (pour environ 9 ha).
 - > Intégration en zones AUE et AUEa, secteur d'activités économiques, d'une possibilité d'habitat.
 - > Modification du règlement de la zone agricole.
 - > Créations de deux emplacements réservés.

Il est à préciser que :

- > Les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ne changent pas.
- > Les orientations ne révisent pas les Espaces Boisés Classés (EBC).
- > Elles n'impactent pas de zones de nuisances.
- > Elles n'ouvrent pas à l'urbanisation les zones à urbaniser.

Lors de la procédure, les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées.

Le commissaire enquêteur, qui a reçu tous les administrés qui l'ont souhaité, a émis un avis favorable au diapason de celui des PPA, à condition de retirer le 4^{ème} secteur prévu pour être classé en Ac car situé en pleine trame verte.

Les élus ont été destinataires des documents, à savoir le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la note de synthèse élaborée par le bureau d'études faisant ressortir l'avant et l'après modification projetée.

M. le Maire ne souhaite pas rouvrir les débats et demande de passer au vote.

Prises de parole :

Laurent COMBES : « La commission viticulture n'a pas été consultée sur le règlement de la zone Ac ».

Claude SIGNORET : « Faux, la commission viticulture a été associée ».

M. le Maire : « Reprenez le document du bureau d'études Altéréo, il fait la synthèse entre le PLU actuel et après la modification n° 3. Par exemple, les règles pour la partie habitable en zone Ac :

> actuellement : l'emprise au sol pour l'habitation est autorisée jusqu'à 200 m², soit 400 m² possibles sur deux niveaux ;
 > après modif 3 : c'est l'emprise plancher qui est retenue, limitée à 12% de la surface totale du bâti et plafonnée à 100 m². La surface plancher totale de la construction ne pourra excéder 1 000 m² sur une zone prélocalisée de la parcelle. De plus, l'habitat doit être justifié et doit être intégré au bâtiment d'exploitation ».

Élodie MARTINEZ : « Je regrette que la règle que nous votons aujourd'hui en modification du PLU n'ait pas été établie en concertation avec l'ensemble des 23 élus. Cela aurait sûrement abouti à une règle plus acceptable et raisonnable.

M. le Maire nous a indiqué à la réunion des élus de mardi qu'aucun projet n'avait été déposé par les exploitants, que nous n'en étions absolument pas au stade des projets. Or dans le rapport d'enquête publique, il est indiqué que les exploitants ayant un projet agricole se sont mobilisés auprès de la commune en y déposant des explications et des plans de masse de leur projet. Il aurait été intéressant d'avoir connaissance de ces documents et je regrette de ne pas en avoir eu communication car il existe des projets intéressants et pertinents. Le rapport d'enquête publique n'énonce qu'en une ou deux lignes les souhaits des exploitants, ce qui est succinct et insuffisant pour connaître les projets dans leur globalité.

Il est indiqué dans le rapport d'enquête publique que les exploitants iront s'installer sur d'autres territoires. Je crois que cela n'est pas réaliste car les terres agricoles ne sont pas transportables. Par contre, si les exploitants souhaitent installer leur hangar sur une autre commune, cela ne nous concerne pas.

Un hangar ce n'est pas comme un domaine. Ce n'est pas beau dans notre paysage.

Si c'est pour construire un hangar, il y a la future zone économique prévue pour cela.

À ce sujet, où en est-on de ce projet ?.

M. le Maire : « Je me bats pour faire avancer ce dossier avec l'agglo ».

Élodie MARTINEZ : « Un hangar de 1 000 m² dans la nature, comme cela sera possible dans le PLU proposé, c'est beaucoup trop... Construire de tels bâtiments va dénaturer notre campagne et notre paysage à vie. Alors que pour le moment, Caux reste relativement préservé contrairement à d'autres villages alentour.

Pour vous donner une idée, 1 000 m² c'est par exemple un bâtiment de 100 m sur 10 m, 100 m représentant la longueur du stade de foot de Caux ! C'est trop ! ».

M. le Maire : « Sur une zone Ac, il ne s'agit pas d'ériger un hangar mais bien un bâtiment d'exploitation viticole pouvant comprendre : quai d'apport de la vendange, vinification, stockage pour vieillissement, stockage de bouteilles, stockage du matériel mécanique, stockage des produits de traitement, bureau, espace de vente, salle de réception et un habitat pour un gardien-nage.

1 000 m² maximum de plancher, je le rappelle, c'est loin d'être excessif.

J'ajoute qu'il s'agit de l'économie de notre village, que nos viticulteurs ou vignerons doivent pouvoir continuer à exploiter à Caux. Actuellement plusieurs d'entre eux ne disposent pas de surface d'exploitation suffisante pour se développer. Je signale aussi que les installations viticoles actuelles situées dans le périmètre de l'agglomération, outre le manque de place, sont sources de risques et de désagrément pour le voisinage (stockage de produits de traitements, odeurs, bruits...) ».

Il est procédé au vote au scrutin secret de la question relative à l'approbation de la modification n° 3 :

Vote sur 23 votants

3 blancs,

20 exprimés,

7 pour,

13 contre.

La modification n°3 du PLU est rejetée.

M. le Maire déclare l'ordre du jour épuisé, il n'y aura pas d'informations diverses, la séance est levée.

SÉANCE LEVÉE 19H50



LES AMIS DU CLOCHER ET DU PATRIMOINE DE CAUX

L'accueil des nouveaux résidents couplé avec le forum des associations a permis de faire découvrir notre association voire d'enregistrer de nouvelles adhésions.

Les Journées du Patrimoine ont remporté un grand succès tant sur les visites proposées (clocher, église, espace patrimoine, visite du centre ancien, avec une ouverture exceptionnelle de la chapelle rue Notre Dame), que l'exposition sur l'arrivée du train à Caux en 1875 ainsi que la visite de l'activité ferroviaire miniature chez M. Denk.



Après un chantier de rénovation du sol de la cour de la maison Causse (21 rue de la Foire) exécuté par M. Giner, nous avons inauguré en présence de M. le Maire et de la municipalité ce lieu chargé d'histoire.



Pétanque



Le pétanq's Club termine sa saison de compétition officielle. Le club avait engagé plusieurs équipes dans chaque championnat de secteur, au moins une équipe a réussi à se qualifier dans chaque catégorie au championnat de l'Hérault.

Une équipe « vétéran » a été engagée au championnat des clubs pour la première fois, elle a connu des résultats

moyens mais a su quand même prendre plaisir à y participer. Elle sera reconduite pour la saison prochaine L'équipe « senior » a connu un parcours éblouissant en finissant seconde de sa poule et se qualifie pour les huitièmes de finale. Elle s'arrêtera en quart de finale contre Agde La Tama mais accède pour la deuxième année consécutive au niveau

supérieur, félicitations aux joueurs de cette équipe. Le bureau prépare déjà la prochaine saison et tiendra son assemblée générale le **5 novembre 2021** en espérant continuer sur cette dynamique. Le club organisera son premier loto le **14 novembre 2021** dans le respect des gestes barrières et si la situation nous le permet. En attendant prenez soin de vous !

Amicale des Seniors de Caux

Enfin ! la reprise a eu lieu lors de notre repas le 8 octobre dernier pour le grand plaisir de tous les participants.

Nous allons pouvoir reprendre le rythme de nos rencontres mensuelles, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Dès à présent, veuillez noter dans vos agendas nos prochains rendez-vous à la salle du Peuple :



- Repas le vendredi **12 novembre** 2021 à 12 h.
- Présentation le vendredi **19 novembre** 2021 à 10 h des nouveautés EUROFORM qui sera suivie d'un repas.
- Repas du samedi **18 décembre** 2021 à 12 h avec une animation surprise.

- Assemblée Générale le mercredi **26 janvier** 2022 à 15 h à la Médiathèque.

Nous vous attendons nombreux et convions tous les Caussinards à venir nous rejoindre.

Nous souhaitons également que deux bénévoles viennent rejoindre le bureau pour compléter notre équipe.

Tennis de table

Le club Caux Tennis de Table est heureux de vous retrouver après un an de silence à la salle Jacques Sécrétin et dans le magazine de Caux.

Depuis le 10 juin, nous avons repris notre activité qui ne s'est pas interrompue durant l'été, comme vous l'avez peut-être constaté. Notre salle est restée ouverte tous les jours de la semaine pour accueillir nos licenciés et les non-licenciés afin qu'ils puissent découvrir notre activité.

Le Club de Caux s'est inscrit à l'opération « Été Ping » proposée par la fédération française de Tennis de Table afin de faire découvrir notre sport. Beaucoup de participants à cette opération sont devenus de nouveaux adhérents. Tous les vendredis soir de juin à septembre, nous avons organisé les Intra-Caux : rencontres sportives suivies d'un repas.



Au mois d'août, nous avons aussi organisé le dimanche matin des rencontres amicales avec d'autres clubs comme Abelhan FR TT ou le Club de Montady Capestang TT (Caux VS Abelhan score 14 à 6).

Grâce à ce dynamisme, la Fédération Française de Tennis de Table nous a récompensés en finançant l'achat d'une

table. Mais le plus important à nos yeux est d'avoir suscité l'intérêt des jeunes et moins jeunes, ce qui s'est traduit par une forte augmentation des adhésions. De plus en plus de Caussinards se sont inscrits. Nous sommes passés de 5 équipes au lieu de 3 prévues, alors que les autres clubs sont moins bien lotis.

Les dates des compétitions sont les : **3, 17, 24 octobre, 7, 14, 28 novembre et 12 décembre.**

Si vous voulez suivre les performances du club (chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCwkp5RGzcPAUHtIvPkZ4Spg>), Connaitre les horaires d'entraînement, dates des compétitions ou d'autres informations site internet : <https://ttcaux.sportsregions.fr/>

Le club est ouvert à tous ceux qui désireraient taper dans la balle quel que soit leur niveau.

Matinée écocitoyenne de ramassage des déchets



Le collège Boby Lapointe de Roujan a mis en place un conseil Écocitoyen dirigé par des enseignants et encourage les élèves à réfléchir sur des actions en faveur du développement durable.

Le 16 octobre au matin, une rencontre entre l'association Éco-collège et la commission municipale Environnement et Qualité de vie a eu lieu, autour d'un projet commun : le ramassage citoyen des déchets dans le village et ses alentours. Élèves, professeurs, parents, bénévoles, se sont retrouvés

dans un joyeux mélange de générations. Leur mission : lutter contre la pollution de l'environnement pour une planète saine ! Des gants, des sacs et des pinces ont été fournis, puis des groupes se sont formés selon un découpage de zones de ramassage. La détermination était au rendez-vous ! Collecte fructueuse avec : 107 kg de déchets et 3 000 mégots de cigarette.

Jean (un jeune élève) : « ces déchets me font peur car, quand je serai grand, j'ai peur qu'il y en ait partout ! ».

Belle réflexion qui nous donne à penser que ces sacs ne peuvent être qu'un tremplin à notre envie de nous engager pour un monde plus solidaire et plus respectueux de la nature.

Permettons à Jean de rêver à une vie meilleure et relevons ensemble de nouveaux défis ! Merci au SICTOM de Pézenas pour le prêt du matériel ainsi qu'aux agents municipaux pour leur aide durant cette enrichissante matinée.

Association Culturelle et sportive de Caux



REPRISE DES ACTIVITÉS À L'ACSC

L'ACSC a tenu son assemblée générale le 10 septembre, malgré l'absence de plusieurs administrateurs et animateurs, et sans l'habituelle soirée tarte. Les conditions sanitaires auront décidément rendu la saison 2020-2021 bien difficile !

Après présentation du rapport moral par notre présidente Enca Russo, ont été évoquées les manifestations de l'été : exposition photo, représentations théâtrales enfants et adultes et superbe spectacle du groupe folklorique slovaque. Les animateurs ont ensuite exposé le bilan des différentes sections actives dans l'année écoulée. Notre nouveau professeur de tennis s'est présenté à l'assemblée, Marc Pilosof ayant changé d'orientation professionnelle. Nous avons eu également le plaisir de coopter Marie-Line Martinez, qui a souhaité rejoindre le Comité Directeur.

NOUVELLE SECTION À L'ACSC

L'Association Culturelle et Sportive de Caux s'enrichit d'une nouvelle section jeunesse. Initiée il y a presque 2 ans mais ralenti par la Covid, quelques parents se sont mobilisés pour relancer cette section, qui a pour objectif de proposer des activités et événements festifs pour les enfants du village.

Les parents désireux de s'informer sur nos activités ou de s'y investir peuvent nous contacter par mail : acsc34720.jeunesse@gmail.com

Jean-Pierre Carrère, pour raison de santé, laisse sa place de trésorier, étant un pilier de l'ACSC depuis plus de 40 ans, l'assemblée le nomme Président d'honneur.

M. le Maire Jean-Charles Desplan a pris la parole et s'est dit heureux de sa participation à cette AG, ainsi que du succès de la soirée d'accueil des nouveaux résidents et du forum des associations, au cours desquels nous avons pu faire la connaissance de futurs adhérents. Il a félicité Enca et son équipe pour la vitalité de l'ACSC.

Le Comité Directeur s'est ensuite réuni le 23 septembre pour élire la nouvelle trésorière Viviane Jaskowiak et pour souhaiter bonne chance dans ses études à Gaëtan Carrère, parti à Rennes.

Les activités hebdomadaires ont pu reprendre, avec pass sanitaire obligatoire, mais toujours avec succès. Bienvenue à tous pour cette nouvelle saison !

EXAMEN RÉUSSI POUR LES SPECTATEURS DE CAUX

Les 17 et 18 juillet, dans les locaux de l'école élémentaire, l'Association Culturelle et Sportive de Caux et les Babeleurs ont présenté « Monologues Obligés ou comment la Covid n'a pas assassiné le Théâtre » spectacle né des contraintes sanitaires, pensé par Marc Alain.

Le public conquis a rencontré une bibliothécaire qui oublie tout, de C. Cros,

une prof de français qui hait les monologues, de G. Feydeau, une prof de savoir-vivre obnubilée par la propreté, de C. Gros et un dramaturge prêt à tout pour être joué, de Chauvin. « Chacun à leur manière, les quatre acteurs de cette ingénieuse et surprenante pièce déambulatoire ont su nous plonger, sur la base d'un décor parfaitement adapté aux thèmes évoqués, dans une expérience scolaire unique et amusante. Leur talent mêlé à un texte finement travaillé, débordant d'humour et d'espièglerie vaut le détour ». A noté Gaëtan dans le livre d'or.

Au vu de l'intérêt suscité par ce projet, la mairie de Nizas nous a invités à faire une représentation en salle le 18 septembre. Pour ce faire Marc Alain a revu sa copie pour que ce ne soit pas une suite de monologues mais une pièce à part entière : dans un décor de salle de classe, des textes ont été démantibulés et quatre nouveaux monologues ont été ajoutés : la prof de Maths qui raconte un voyage à Paris, de G. Feydeau, la prof de philo « crado » qui défile sur la célébrité, de G. Feydeau, un alcoolique qui voit « l'Obélix », de M. Boniface et le prof de musique en deuil qui chante un air... Oh ! un air !, de C. Cros. Le public ravi a fini par chanter avec les comédiens.

Nouvelle représentation prévue sous une autre forme et avec des surprises dans la salle des fêtes de Cabrières très prochainement. Nous vous y attendons nombreux !



Souvenir Français



Le vendredi 27 août, nous avons commémoré la libération des villages de Roujan, Neffiès, Fontès et Caux avec la présence de 24 drapeaux, M. le Député P. Huppé, Mme la Conseillère Régionale M. Gairaud, Messieurs les Maires de Roujan, J. Blanquefort ; de Neffiès, D. Astruc ; de Fontès, O. Brun, de Caux, J-C. Desplan, les représentants des brigades de gendarmeries de Servian et Pézenas ainsi que la gendarmerie mobile de Lodève, Mme la Conseillère Départementale J. Garcin Saudau nous a rejoints à l'issue des cérémonies ainsi que la fanfare des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault.

Le Président a remis l'insigne et le diplôme de porte-drapeau à Mme Ruiz. M. Garcia, Délégué Général Adjoint du Souvenir Français, a remis la médaille de bronze du Souvenir Français à Mme Garcin Saudau. M. Gallaud, Président du comité a remis la médaille

de bronze du Souvenir Français à M. Desplan, Maire de Caux, et en tant que Délégué Départemental de l'ANANFA, M. Gallaud a remis les croix du Souvenir à titre posthume sur un coussin porté par sa fille Mme Moulis, à M. René Audibert, ancien résistant au sein du groupe Gallia-Lanvin, à M. Juste pour fait de Résistance et à Mme Ribeyrolles à titre exceptionnel pour les courriers, montages des dossiers. M. A. Juste, Président Honoraire du Souvenir Français a remis les médailles prestige du Souvenir Français à Messieurs J-C. Desplan et P. Huppé, le tout accompagné par la musique de la fanfare des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault. Le verre de l'amitié a ensuite été partagé !

Le samedi 25 septembre devant le monument aux Morts du cimetière de Caux, un hommage a été rendu au Harkis et autres forces supplétives, par M. le Maire, les membres du conseil municipal et les membres du comité.

CAUX VÉLO CLUB



UNE NOUVELLE ASSOCIATION DANS NOTRE VILLAGE

Le vendredi 17 septembre à 18h30 s'est tenue l'assemblée générale constitutive en présence de 24 votants de la création de la nouvelle association nommée CAUX VÉLO CLUB (CVC). Étaient également présents à cette assemblée M. le Maire, Jacques Clamouse, Président de CoDep (comité départemental) et Occitanie, Jean-Pierre Legay, secrétaire du CoDep et Gilles Fouga, président du vélo club de Montagnac.

Le président de séance (Thierry Germain) a présenté tous les points à l'ordre du jour : les statuts, le choix du nom, l'adresse de l'association, le montant de la cotisation, la candidature des membres du conseil d'administration. Tous ces points sont approuvés à l'unanimité.

Neuf administrateurs sont élus : Thierry Germain, Fabrice Laussel, Dominique Dorado, Béatrice Decamps, Sylvie Soto, Serge Schwartz, Gilles Ramalason, Claude Signoret et Sonia Gonzales.

Composition du bureau : Président : Thierry Germain. Président adjoint section vélo route : Fabrice Laussel. Président adjoint section VTT, VTC et VAE : Dominique Dorado.

Secrétaire : Béatrice Decamps.

Secrétaire adjointe : Sylvie Soto.

Trésorier : Serge Schwartz. Trésorier adjoint : Gilles Ramalason.

Cette assemblée générale s'est clôturée par le verre de l'amitié. Ce club vous permettra de pratiquer le vélo de route, le VTT, le VTC et le vélo à assistance électrique sans esprit de compétition.

Contact : Thierry Germain
tgermain2103@gmail.com

ASSOCIATION DES CHATS LIBRES DE CAUX



L'association tient à vous informer que grâce à vos dons, elle peut stériliser, identifier et soigner les chats errants du village, et ainsi éviter leur prolifération dans le village.

Association des chats libres de Caux
 2 impasse du Roussillon
 34720 Caux

Facebook.com/Entrechatsdecaux
leschatslibresdecaux.blogspot.com/

Du côté des écoles...

Accueil Loisirs Périscolaire

L'Accueil Loisirs Périscolaire a débuté dès la rentrée scolaire le 2 septembre.

Les enfants accueillis sont de plus en plus nombreux, ils adhèrent fortement aux activités proposées par l'équipe d'animation. Ils ont le choix entre des activités manuelles (confection de cadeaux pour les aînés du village, marionnettes, fresque), du sport (tennis, step, foot, rugby), des jeux de cour (chamboule tout, les anneaux) et beaucoup d'autres. Un travail a également commencé, il cible les émotions et les ressentis de chacun à certains moments de la journée, pour répondre au mieux aux attentes et besoins des enfants et établir un climat serein, agréable à vivre.

La direction et les animatrices sont très impliquées dans la conception des programmes d'activités : la concertation, l'entraide assurent la réussite de l'ALP.



Semaine du goût



La Semaine du Goût est l'événement référent de la transmission et de l'éducation au bien-manger pour le plus grand nombre.

Elle favorise les rencontres entre professionnels et le grand public et les publics cibles (de la maternelle à l'enseignement supérieur). Partout en France, elle promeut la culture des patrimoines culinaires et le bien-manger. L'école Marcel Pagnol a eu la chance de bénéficier de l'engagement et de l'expertise de Jean Michel Sempé (cuisinier restaurateur à Pézenas et parent) pour sensibiliser les élèves aux différents goûts et à l'importance du choix des produits que nous mangeons. Pour cela, il a organisé des dégustations très appréciées et les enfants ont pu partir avec une jolie toque.

Encore merci à Jean-Michel Sempé qui a peut-être fait naître des vocations.

Rentrée scolaire



La rentrée scolaire s'est très bien passée. Les effectifs des écoles sont en hausse. Nous comptons 65 enfants en école maternelle et 123 en élémentaire. Les élèves de l'élémentaire ont eu la surprise de découvrir à leur arrivée des nouveaux jeux peints dans la cour de l'école (marelle, serpents, étoile...) effectués par Mme Mireille Hallier (MIHA), artiste de Pézenas. À noter cette année, l'arrivée d'une nouvelle directrice à l'école maternelle : Madame Maurine Silhol. Si les projets foisonnent dans les deux écoles, nombre d'entre eux sont prévus en commun.

Du côté des créateurs d'activité...

Les Papilleuses



Les Papilleuses, c'est Alice & Laure, deux amies passionnées, qui sillonnent les routes du Languedoc au volant de leur cave ambulante.

Vous pouvez aller à leur rencontre au marché ou dans des points de vente éphémères où elles exposent leur sélection intimiste et confidentielle de vins & bières artisanales du Languedoc. Elles privilégient le local, le circuit-court et l'authenticité (bio, biodynamie, nature). Leur volonté est de faire dé-

couvrir les richesses, les diversités et les pépites de notre région. Découvrez leur sélection à travers une dégustation ludique et conviviale à domicile. Elles se déplacent autour de Béziers et Pézenas, dans tous les lieux propices à une dégustation de vin. Elles proposent également un service de livraison à domicile sur une zone délimitée autour de Sérignan et de Caux et un service click & collect à partir de leur site e-boutique. Leurs points de vente à l'année : les mercredis au marché de Clermont-l'Hérault, les jeudis chez Paggès à Pézenas, les vendredis au marché de Caux, les samedis au marché BIO de Pézenas et les dimanches au marché de Bessan. Tout au long de l'année, elles testent de nouveaux lieux pour aller à votre rencontre !

06 28 54 39 72 ou 06 69 14 61 20
lespapilleuses.fr - lespapilleuses@gmail.com
[@lespapilleuses](http://lespapilleuses)

Léa'rt Déco

Ce projet de création d'entreprise a émergé à la suite d'un constat alarmant concernant notre manière de consommer et surtout de jeter.



À ce jour il paraît essentiel de réduire notre impact environnemental et d'œuvrer en ce sens pour les générations futures. C'est pour cela qu'a été créé l'atelier Léa'rt Déco. Les créations s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire, par le biais du « upcycling ». Cela consiste à redonner à un objet démodé, abîmé ou dont nous n'aurions plus l'usage une seconde vie. Dans un réel désir de partage et de transmission de savoir, des ateliers de découverte de l'activité seront ouverts au public. Léa'rt Déco intervient également chez des particuliers et des professionnels. D'autres prestations pour le développement de l'entreprise sont envisagées telles que le coaching en décoration d'intérieur, home-staging...

Léa More-Chevalier
 23 avenue de la Gare à Caux
 06 98 57 55 70 ou 09 53 08 92 97
 Facebook : [@leartdeco34](https://www.facebook.com/leartdeco34)
www.lea-rt-deco.com

Une super créatrice



Valérie Villaruel a installé son atelier-expo de création de bijoux au numéro 4 de la place Basse, l'ancienne pharmacie du village.

Cette amoureuse de l'Art et du patrimoine, parisienne de naissance, puise ses inspirations dans ses voyages, les bijoux anciens et les pierres naturelles. Ses bijoux sont originaux et élégants, ornés de pierres multicolores. Ils sont tous uniques et fabriqués à la main. Découverte sur rendez-vous à l'atelier.

4 place Basse à Caux
 06 50 82 27 65 - www.valvillaruel.com

TABLE NOTRE DAME



La chambre avec sa table d'hôte de « Notre dame » est ouverte à tous sur réservation uniquement. Gregory vous fera déguster une cuisine traditionnelle et gourmande, des plats du Sud-Ouest ainsi que de toutes les régions

de France afin de vous offrir le meilleur de la gastronomie au fil des saisons.

Dans la Circulade de Caux, Gregory et Benoît vous accueillent dans une ancienne chapelle rue Notre Dame. La chambre d'hôte se situe au dernier étage de la maison avec un salon tout équipé, terrasse, jacuzzi en été. La location comprend le petit-déjeuner.

9 rue Notre Dame à Caux
 06 22 67 10 83
gregory.sb73@gmail.com
[@latabledenotredame](http://latabledenotredame)

GAËLLE HUMBERT ÉCRIVAIN

GHEP, nouvelle entreprise créée à Caux, depuis juillet 2021, s'adresse aux particuliers et aux professionnels.

Vous pouvez faire appel à ses services pour la rédaction ou la correction de vos courriers, CV, lettres de motivation, relecture et correction de rapports de stage ou de mémoires, ainsi que la rédaction de mémoires autobiographiques.

« Le métier d'écrivain public propose un large panel de services. Sa vocation est d'accompagner et faciliter toute démarche d'écriture. Mon orientation personnelle est la rédaction de mémoires autobiographiques. Nous avons tous une histoire à raconter, et en partager la richesse avec la famille est un cadeau très apprécié. Outre l'écriture, je propose l'illustration de l'ouvrage, la conception de sa couverture et son impression, afin que l'objet soit aussi précieux que ce qu'il contient ».

Contact : 06 80 00 25 18
ghepecrivainpublic@gmail.com
www.ghep-ecrivain-public.fr

SALON DE SOINS

Après avoir été 23 ans dans la coiffure, Virginie, après une reconversion, a décidé d'apporter bien-être intérieur, réconfort et soulagement face à la douleur aux personnes qui en ont besoin. Formée dans le magnétisme, les soins énergétiques Laochi et également la réflexologie plantaire massage Thaï, elle propose ses services au salon ou à domicile.

Virginie Sanchez
 4 rue Cantemerle à Caux - 06 20 45 76 52

Du côté de l'Agglo...

Le réseau Cap Bus

Découvrez le réseau CAP BUS, le bus de l'agglo qui dessert les vingt communes. Depuis le 4 septembre, c'est plus de services, plus de destinations, plus de fréquences ! En gare d'Agde, un bus toutes les 20 mn.

Savez-vous que Caux est desservie par une ligne « Transport À la Demande », la ligne TAD « E » six fois par jour ? Il y a quatre arrêts sur la commune. Voir ci-dessous.

> 1 euro pour se rendre à Pézenas et poursuivre avec les correspondances de votre choix intra-agglomération.

> 3 euros le ticket « journée » pour autant de trajets que vous souhaitez.

Pour effectuer vos réservations : composez le N° Vert 0800 350 310 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Toutes les infos : Capbus.fr et 04 67 01 22 24

POUR ALLER DES VILLAGES VERS PÉZENAS	
Agde	08:00 10:30 12:30 14:30 16:30 18:00
Arles	08:25 10:25 12:25 14:25 16:25 18:25
Caux	08:40 10:40 12:40 14:40 16:40 18:40
Pézenas	08:45 10:45 12:45 14:45 16:45 18:45
Quillan	08:45 10:45 12:45 14:45 16:45 18:45
POUR RETOUR DE PÉZENAS VERS LES VILLAGES	
Agde	08:15 10:15 12:15 14:15 16:15 18:15
Arles	08:20 10:20 12:20 14:20 16:20 18:20
Caux	08:25 10:25 12:25 14:25 16:25 18:25
Montpellier	08:30 10:30 12:30 14:30 16:30 18:30



Une histoire de propreté



Au quotidien, l'équipe propreté de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'affaire pour nettoyer les voies, les trottoirs, les espaces publics.



Un conseil d'Agglo à Caux

Le dernier conseil communautaire s'est tenu à Caux en la salle du Peuple le 4 octobre 2021.

M. le Maire de Caux, vice-président délégué aux « Transports et Mobilités » présentait deux sujets : la ligne nouvelle Montpellier-Béziers, ligne TGV qui va traverser notre territoire à horizon 2034 puis le compte rendu d'activité du réseau CAP' BUS sur l'exercice 2020.

Toutes les délibérations sont à retrouver sur le site www.aggro-heraultmediterranee.net/ (rubrique "notre agglo" puis "actes administratifs")



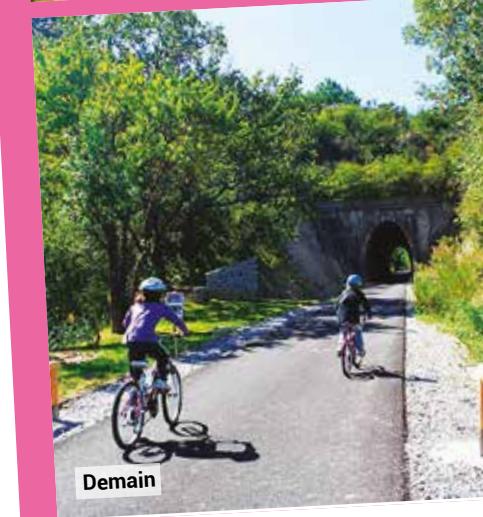
La gestion des espaces verts



Voies douces



Un grand chantier de la CAHM est la transformation des anciennes voies ferrées du territoire en voies douces (réservées aux piétons et vélos). Pour Caux, la voie concernée passe par Paulhan, Nizas, Caux, Roujan. Le calendrier pour cet aménagement sera prochainement dévoilé.



J'entretiens mon trottoir

Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen ! Balayage, désherbage et démoussage, chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté sur toute la longueur de son habitation. Règlement sanitaire départemental (art.32).



Recensement de la population 2022

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN !

L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Des dispositions particulières pourraient être prises si la situation sanitaire imposait à nouveau des mesures de précaution. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, et plus précisément la population officielle de la commune de Caux. Ces résultats sont très importants car ils sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget de la commune : plus Caux est peuplée, plus l'aide financière est élevée. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements, développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population (âge, profession, moyen de transport, condition de logement...) Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME 60 % DES PERSONNES RECENSÉES

Les agents recenseurs sont recrutés par la commune. Lors de la période d'enquête, un agent muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre participation au recensement est essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Ne répondez surtout pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent !



Recensement de la population 2022

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet :

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

VOS RV

- **11 NOVEMBRE**
Commémoration Armistice, départ du cortège à 10h30 devant la Mairie
- **12 NOVEMBRE**
Repas des séniors
- **20 NOVEMBRE**
Repas spectacle les amis du clocher à 12h, salle du Peuple
- **28 NOVEMBRE**
Marché de Noël organisé par les Fées de la Scène à la salle du Peuple
- **5 DÉCEMBRE**
Concert organisé par les Amis du Clocher à l'église
- **18 DÉCEMBRE**
Repas des séniors avec animation surprise
- **13 JANVIER**
La galette des aînés à la Médiathèque, à 14h
- **22 JANVIER**
Vœux du Maire à la population à 18h, salle du Peuple

COMMUNICATION

Vos outils pour être informés au jour le jour...Facebook



mairie de Caux

Infos municipales

WWW.caux.fr

Chaque trimestre le bulletin municipal



Sur le site caux.fr en page d'accueil, toutes les infos

sur la commune grâce aux guides à télécharger.



Sur le site caux.fr en page d'accueil, toutes les infos

sur la commune grâce aux guides à télécharger.

NOUVEAU



À TÉLÉCHARGER SUR VOTRE TÉLÉPHONE SÉLECTIONNEZ LA STATION «VILLE DE CAUX» C'est gratuit et anonyme. Rejoignez les 1000 abonnés au « Allo, allo numérique caussinard » ! Pour ne rien manquer sur les annonces communales, en temps réel et directement sur votre téléphone. Application : illiwap.com Pour système android ou los

Le Bulletin Municipal de Caux est édité par la Mairie de Caux au 04 67 98 40 09

Directeur de la publication

Jean-Charles Desplan

Photos

Studio Graou, B.Décamps, S.Caylus, service communication Mairie, CAHM, Istock

Maquette et mise en pages

b@b 06 65 15 36 14

Impression JF impression

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2021